

*Initiatives ministérielles*

nier, on a cru que les députés se désintéresseraient quelque peu de cette étape et que nombre d'entre eux attendraient la troisième lecture, soit lorsque le projet de loi aurait revêtu sa forme définitive, pour intervenir dans le débat. Ce n'est pas ce qui est arrivé. Les débats de deuxième lecture ont continué d'être très longs et, comme chacun sait, sont devenus très répétitifs après quelques jours. En 1982, on a décidé qu'après huit heures de débat, soit environ deux jours de séance, les discours à l'étape de la deuxième lecture seraient réduits à 10 minutes. C'est ce système qui est maintenant en vigueur. C'est ce que nous faisons maintenant.

Cette expérience s'est révélée concluante, mais le gouvernement actuel ne l'a généralement pas facilitée. Peu de débats de deuxième lecture ont pu franchir le seuil des huit heures car ce gouvernement a toujours imposé une forme de clôture.

Voilà maintenant que le gouvernement propose de ramener de huit à cinq heures la durée du débat, soit une journée de séance environ. Il propose que cette règle s'applique non seulement à la deuxième lecture, mais aussi à la troisième.

• (1700)

De plus, le gouvernement retire la disposition prévoyant un discours de 40 minutes pour le premier porte-parole du troisième parti et—ce qui n'avait jamais été fait—il limite la durée du discours des deux premiers intervenants en troisième lecture.

Nous n'avons pas à hurler pour faire entendre notre opinion. Nous pouvons la transmettre à la population canadienne par votre entremise, madame la Présidente, et lui dire qu'il s'agit là d'un projet de modification du Règlement très bien planifié. Voici ses objectifs:

Des députés qui touchent un salaire de quelque 64 000 \$, une indemnité non imposable de 20 000 \$, d'autres avantages accessoires pour le téléphone, la poste, le bureau et le personnel—je crois qu'il serait correct de dire que nous avons un revenu annuel moyen d'environ 100 000 \$—se font maintenant dire par le gouvernement d'en face qu'ils recevront cette somme d'argent pour être absents d'Ottawa 235 jours par an. Et quand ils y seront, le gouvernement ne veut pas qu'ils parlent trop souvent. Il ne veut pas qu'ils participent au débat sur le budget présenté par le ministre des Finances. Il ne veut pas qu'ils participent au débat sur le discours du Trône.

Il est certain qu'on réduira de 20 p. 100 les jours réservés à l'opposition et les débats relatifs aux projets de loi présentés à titre individuel, dont certains vous ont amené à exprimer de graves inquiétudes et un grand intérêt au cours des nombreuses années pendant lesquelles vous avez servi dans cette Chambre. Des députés seront ballonnés en deuxième lecture et en troisième lecture.

Si le grand public ne comprend pas maintenant ce qui arrive ici, je précise que ça arrive 18 mois avant les prochaines élections fédérales. Voyez-vous ce qui arrive? Nous sommes en face d'un gouvernement si bas dans les sondages qu'il cherche à concocter une formule qui permettrait d'une certaine façon à ses députés de se rendre dans leur circonscription dans l'espoir de pouvoir atténuer les sentiments de colère, de frustration, de déception et de mépris que ressent le grand public à leur égard et à l'égard de leur chef et de leur parti.

**Une voix:** Ils perdent leur temps.

**M. Dingwall:** Comme mon collègue de Terre-Neuve, un leader parlementaire distingué de cette assemblée, l'a déclaré il y a juste un moment: «Ils ne le feront jamais. Ça ne marchera pas.» Ça ne marchera tout simplement pas. Les Canadiens doivent se rendre compte qu'il s'agit là d'un document manigancé. Cette proposition provient du bureau du Conseil privé, je pense, du bureau du premier ministre et, naturellement, du leader du gouvernement à la Chambre et—et j'insiste sur ce point—de son très compétent secrétaire parlementaire qui est très capable mais complètement malavisé.

Toutes ces propositions sont peu justifiées. La suppression de la disposition de 40 minutes pour le porte-parole principal du troisième parti est mesquine, à mon avis, et je le dis à mon collègue du Nouveau Parti démocratique, et la suppression du temps de parole illimité à l'étape de la troisième lecture pour les principaux orateurs du gouvernement et de l'opposition est inutile et ira probablement à l'encontre du but recherché à long terme.

C'est à l'étape de la troisième lecture que la Chambre est finalement saisie du projet de loi dans la version où il doit être adopté. C'est la seule possibilité pour le gouvernement ou pour l'opposition de discuter à fond du projet de loi et de toutes les questions et circonstances qui y ont trait. On n'abuse pratiquement jamais du temps de parole illimité. En fait, seul un gouvernement malavisé proposerait de le supprimer. Je ne pense pas que ce soit nécessaire d'y renoncer. Ce qui va arriver, c'est que davantage d'orateurs voudront parler plus longtemps. Au